



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 21 MAI 2024

Affaire n° 03-20240521

**Compétence d'accès à Internet pour la totalité des écoles
de la commune**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

22 mai 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 15 mai 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 39
- représentés : 8
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt et un mai à seize heures dix minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Lechnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Evelyne Robert, Noéline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Nadège Schneeberger, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Anissa Locate

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Gilberte Lauret-Payet par Catherine Turpin, Dominique Gonthier par Josian Soubaya Soundrom, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Véronique Fontaine par Evelyne Robert, Eric Ah-Hot par Charles Emile Gonthier, Monique Bénard par Gilles Henriot, Nathalie Fontaine par Jean-Yves Félix

Étaient absents :

Allan Amony, Gilles Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 03-20240521 Compétence d'accès à Internet pour la totalité des écoles de la commune

- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** la délibération n° 19-20240405 du Conseil communautaire du 5 avril 2024 de la CASud portant transfert aux communes de la compétence « accès internet des écoles »,
- Vu** le rapport n° 03-20240521 présenté au Conseil municipal du 21 mai 2024,
- Considérant** la réflexion de la commune menée avec la Communauté d'Agglomération du Sud afin améliorer la gestion des services et des infrastructures numériques des écoles,
- Considérant** que l'initiative prend en compte les défis liés à la géographie du territoire, les délais importants d'intervention, et enfin, la séparation des responsabilités (CASud, Commune, fournisseur d'accès à internet – FAI, et enfin le propriétaire de réseau cuivre, la société Orange) pour une résolution optimale des anomalies,
- Considérant** le marché de fourniture de services de communications électroniques (GC2023.22) de la commune de Le Tampon,
- Considérant** que le coût unitaire de la mise en place d'une connexion est de 85 euros hors taxe par établissement et par mois, représentant un budget de fonctionnement annuel de quarante et un mille huit cent vingt euros (41 820 €),
- Considérant** que la dépense sera imputée au chapitre 011 – compte 6262 du budget de la collectivité,

**Le Conseil municipal,
réuni le mardi 21 mai 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité,

Article 1 d'approuver la récupération de la compétence d'accès à Internet pour la totalité des écoles de la commune, répertoriées dans l'annexe jointe,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,

Annuaire des établissements scolaires Année scolaire 2023/2024

Circonscription Tampon 1	974 0057 U	64 E, rue Roland Garros - 97430 Le Tampon
Circonscription Tampon 2	974 1200 L	45, rue Alverdy - 97430 Le Tampon

Ecole	ID académie	Circonscription	Adresse
Maternelle (PS à GS)			
12e km	974 0613 Y	1	30 chemin Bigey - 97430 Le Tampon
14e km	974 0808 K	1	11, rue des Bambins - 97430 Le Tampon
17e km	974 1179 N	1	128 chemin Barbot - 97430 Le Tampon
Bras Creux	974 0637 Z	1	1 chemin des Pétunias - 97430 Le Tampon
Georges Besson	974 0639 B	2	3 chemin Mazeau - Trois Mares - 97430 Le Tampon
Jules Ferry	974 0386 B	1	31, rue Jules Ferry - 97430 Le Tampon
Charles Isautier	9741874 U	2	43 boulevard Michel Debré - 97430 Le Tampon
SIDR 400	974 0755 C	1	115, rue Jules Bertaut - 97430 Le Tampon
Terrain Fleury	974 0913 Z	1	1, rue des Abeilles - 97430 Le Tampon
Primaire (PS à CM2)			
Alfred Isautier	974 0396 M	1	10 chemin de l'Ecole - Bérive - 97430 Le Tampon
Aristide Briand	974 0399 R	1	8, rue Aristide Briand - 97430 Le Tampon
Bois Court	974 0392 H	2	2 allée des Campeurs - 97418 PdC
Bourg Murat	974 0414 G	2	9, rue Josemont Lauret - 97418 PdC
Bras de Pontho	974 0403 V	2	1, rue Pierre Larousse - 97430 Le Tampon
Coin Tranquille	974 0894 D	2	2 impasse des Marmailles - 97418 PdC
Dassy	974 0389 E	2	28 chemin du Dassy - 97430 Le Tampon
Edgard Avril	974 0416 J	2	22, rue des Ecoles - 97418 PdC
Ernest Vélia	974 0395 L	2	49 Route Nationale 3 - 97418 PdC
Jean Albany	974 0567 Y	1	201 chemin Grand Tampon - 97430 Le Tampon
Just Sauveur	974 1221 J	1	16, rue d'Allemagne - La Châtoire - 97430 Le Tampon
Ligne d'Equerre	974 0415 H	1	10 chemin Ligne d'Equerre - 97430 Le Tampon
Marthe Robin	974 0047 H	1	136, rue Jules Ferry - 97430 Le Tampon
Maximilien Lorion	974 1358 H	2	286, rue des Emeraudes - 23e km - 97418 PdC
Notre Dame de la Paix	974 0390 F	2	160 Route de Notre Dame de la Paix - 97418 PdC
Paul Odilien Picard	974 0394 K	2	12 Route de Grande Ferme - 97418 PdC
Paul Vergès	974 0409 B	2	131 chemin Champcourt - 97430 Le Tampon
Petit Tampon	974 0412 E	1	133 chemin Jean Baptiste Huet - 97430 Le Tampon
Petite Ferme	974 0393 J	2	45 Route de Notre Dame de la Paix - 97418 PdC
Piton Hyacinthe	974 0388 D	2	57 chemin des Acacias - 97418 PdC
Piton Ravine Blanche	974 0582 P	2	1 chemin Rosemond - 97418 PdC
Pont d'Yves	974 0413 F	2	2 chemin Henri Cabeu - 97430 Le Tampon
Vincent Séry	974 0408 A	2	105 chemin Stéphane - Trois Mares - 97430 Le Tampon
Elémentaire (CP à CM2)			
14e km	974 0398 P	1	26 Route Nationale 3 - 97430 Le Tampon
17e km	974 0387 C	1	130 chemin Barbot - 97430 Le Tampon
Antoine Lucas	974 0405 X	1	3, rue des Abeilles - Terrain Fleury - 97430 Le Tampon
Bras Creux	974 0410 C	1	3 impasse des Pétunias - 97430 Le Tampon
Iris Hoarau	974 0411 D	2	19, rue Charles Beaudelaire - 97430 Le Tampon
Jules Ferry	974 0397 N	1	29, rue Jules Ferry - 97430 Le Tampon
Louis Clerc Fontaine	974 1076 B	1	74, rue Jules Bertaut - 97430 Le Tampon
Roland Félix	974 0402 U	1	65, rue Saint-Vincent de Paul - 97430 Le Tampon
Charles Isautier	974 0040 A	2	41 boulevard Michel Debré - 97430 Le Tampon